L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI 24 FEVRIER 1883.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Vente Péremptoire.

Pour effectuer un partage de biens entre héritiers majeurs.

Jolie maison de résidence de famille, 188 rue Champs Elysées, entre Urquhart et Moralès.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—Le SAMEDI, 3 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour opérer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet 495, borné par les rues Champs Elysées, Urquhart, Franklin et Moralès, désigné par le No 3, et mesurant 36 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, confortable pour une famille, maison capable d'être divisée en deux. Elle a en tout 7 bonnes chambres au rez-de-chaussée, 2 vastes chambres et 4 cabinets dans l'attique, une cuisine à 2 étages, couverte en ardoise, ayant 4 chambres; aussi une autre maison en bois attenant à la cabine, divisée en une remise et une écurie, poulailler, 2 citernes et un grand et excellent puits en briques cimentées. Le tout en parfait état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, payable en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en totalité ou en partie, assurance et transfert de la police ainsi que toutes les clauses usuelles.

L'acquéreur sera requis de payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente au moment de la criée.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 fév—

PAR O. VALETON.

Ail! Ail! Ail!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O VALETON, Encanteur—SAMEDI, 24 février, à midi, il sera vendu sur la levée, en face de la rue des Ursulines, en débarquement de la barque Rosalia, de Marseille.

12 boucauts.
1523 macornes d'ail. 24 fév—1f

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et non-améliorées dans le Troisième District, près des Abattoirs.

Succession de Jean Laurent Sarrazin.

Vente pour effectuer un partage entre les Héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. No 284.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur,—Bureau, No 56 rue Royale, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 3 et le 15 janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Monroe, Remparts ou Amour et Hancock, divisé pour la vente en 16 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Hancock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Craps sur une profondeur et façade à la rue Hancock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Hancock sur une profondeur de 163 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Hancock et Remparts ou Amour.

Les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Monroe et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Monroe.

2° Un ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Adams, Remparts ou Amour et Gordon, divisé, pour être vendu en 9 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 62 pieds 7 pouces plus ou moins, de face à la rue Bourgogne ou Craps et 128 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 143 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui la divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 143 pieds 8 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 147 pieds 6 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7.

Le lot No 7 mesure 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds plus ou moins, et faisant face à la rue Remparts ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets d'acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement de partie ou du tout des dits billets ou une partie. Les propriétés seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 jan—20,27—3,10,17,24 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 36 rue Louisa.

Succession de Joseph Aristide Drjilanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7248—Division B.

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la dite succession, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres, (anciennement Moreau) et Royale (anciennement Casacalvo) désigné par le No 6; ledit lot mesure 34 pieds de face à la rue Louisa sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 fév—10,17,24, 3,10,17 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles A. Whitney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7073—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Maria Louise Whitney, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,28—4 mars

Succession de veuve Dorothea Philippina Stephan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7616 — Division C— Attendu que P. S. Witte, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve Dorothea Philippina Stephan, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,28, 4 mars

Succession de Honorpheer Louis LeBlanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5157—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ma le Debergne, veuve de M. L. LeBlanc, [illegible] etc., et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—21 28 2 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de séparation.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse. MERCREDI, 28 février 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, rue Ste-Anne, entre les rues Murat et Alexandre, en face du Parc—

12 belles vaches laitières, 1 taureau, 1 jument et pouliche, 30 têtes de volailles, 1 lot de foin, 1 charrette à lait et 1 dito à provisions; les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—un lot de meubles meublant; bois à brûler et charbon de Pittsburg.

Conditions—pour la vacherie—jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100; six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction des vendeurs.

Pour les meubles, comptant.
24 fév—24 25 27 28

Belles Vaches Laitières.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 1er mars 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de Pierre Moreau, sur le Chemin de la Métairie, en face du Parc—

40 Belles Vaches Laitières, toutes habituées à l'écurie, 25 avec de jeunes veaux, et la balance sur le point de vêler.

Un magnifique Cheval de 5 ans, pleinement garanti.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $150, trois mois, et au-dessus de $150, six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
24 fév—25 27 28 mars 1

Jolie propriété à l'encoignure des rues Belle Castle et Tchoupitoulas, avec plusieurs petites maisonnettes dans le Sixième District.

Une grande bâtisse en briques à étages, formant l'encoignure des rues Camp et Berlin, faisant face au marché de Jefferson City, dans le Sixième District.

Une maison haute formant l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, avec une autre bâtisse à étage faisant face à la rue du Bassin, Nos 174 et 176, dans le Premier District de cette ville.

Succession de Jean Michel.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1191.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1883, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lafayette, Bassin, Poydras et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, désigné par la lettre A, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et face à la rue du Bassin de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois, à étage, avec façade en briques, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc. Le tout loué $26 par mois.

2° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même District et ilet, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, et mesurant 50 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur entre lignes parallèles, de 28 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une maison haute en bois, façade en briques, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $45 par mois.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet compris entre les rues Camp, Magazine, Berlin et Milan, désigné par No 1 et mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la rue Berlin, sur une profondeur et façade à la rue du Camp de 83 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Berlin et Camp. Les améliorations se composent d'une maison en briques à étages, divisée en six logements de chacun de quatre chambres chaque, avec les cuisines, citernes, lieux d'aisance, &c.

4° Un autre lot de terre situé dans le même district et ilet attenant dans le fond au lot ci-dessus décrit désigné par le No 2, mesurant 36 pieds 3 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Belle Castle, Jersey et [illegible], formant encoignure des rues Tchoupitoulas et Belle Castle, désigné par la lettre A, mesurant 38 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face à la rue Belle Castle de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne et de 114 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne opposée et d'une largeur dans le fond de 38 pieds 8 pouces.

Ensemble une jolie résidence à étage en bois, couverture en ardoises, ayant une grande pièce au rez-de-chaussée, à l'usage d'un magasin, corridor d'entrée, quatre chambres à coucher en partie, et aussi en arrière une maison basse de quatre chambres. Une autre maison en bois faisant face aux deux rues, contenant deux chambres avec cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

6° Un autre lot de terre situé dans le même district et ilet, désigné par la lettre B mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 112 pieds 10 pouces [illegible] lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

7° Un autre lot de terre, situé dans le même district et ilet, désigné par la lettre C, mesurant 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 21 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 112 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot B et de 111 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble une maison basse en bois, ayant deux chambres et galerie, cuisine attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément aux plans faits par Edgar Pilié, architecte, le 14 avril 1882, et déposés à mon bureau pour référence.

TERMES ET CONDITIONS.

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement final, les bâtisses devront être maintenues assurées, les polices seront transférées aux vendeurs, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets.

Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'acquisition, les taxes dues et exigibles en 1883. 10 pour cent de dépôt seront requis comptant des acquéreurs sur le montant de leur adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fév—14 17,24—mars 3,10,17

Thérèsa Lanehan vs. Eugène Knockhart—No 7317.

Vente pour effectuer un partage.

Jolie résidence rue Claiborne No 383, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Darbigny, Labarre et Lapeyrouse, désigné par le No 2, de l'ilet No 21; lequel lot de terre mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison retirée de la rue, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, puit, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, avec pavage de Schillinger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.
18 janv—16,20,21,27 3,10,17 24 fév.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,788—Division A—Attendu que Mme veuve Johann George Spitzfaden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Spitzfaden, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 fév—14 20 24

Succession de Elizabeth Ashton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4835.—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James Ashton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 fév—15,20,24

Succession de William [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6496—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis F[illegible], exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 fév—15,20,24

Succession de Ann Dolan, veuve de Peter Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6651. Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Peter Moran, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 fév—15,20,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage, No 228 rue du Bassin, près du bassin neuf.

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Commune et Dryades, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université. No 40 rue Dryades.

Jolie résidence de famille No 193 rue Carondelet.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue du Canal, et contenant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée—occupé comme fonderie par MM. Cochran & Mims.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Tchoupitoulas.

Un entrepôt en briques, No 190 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la fonderie de M. A. Thomson et faisant face à la rue Commerce.

Position de choix, encoignures des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique emplacement, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefeul comme magasin de confiserie.

Magasins en briques, à deux étages, avec piliers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec piliers en granite No 10.

Les deux magasins ci-dessus sont situés près des hangars à sucre et du dépôt du chemin de fer de Louisville et Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 206 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 82 rue Conti.

Maison double, encoignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, encoignure des rues Roman et Hôpital avec maison, No 212 rue Roman.

Une bâtisse à étage, No 302 rue Dumaine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Angélique E. Dumas Delmont
Vs
Alcée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur.

Conformément à un décret de la Cour rendu le 11 janvier 1883 et amendé le 19 janvier 1883 dans l'affaire ci-dessus, le soussigné Maître des requêtes en chancellerie, procèdera à vendre à l'enchère publique—

JAS. P. GUINAULT Crieur—
Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse à Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les propriétés foncières et actions suivantes savoir:

Actions.

25 actions du fonds-capital du New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

1 action du fonds capital de Sun Mutual Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de $100 chaque d'après le certificat No 858.

Un certificat de $40 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bassin, Franklin, Julia et Girod, désigné comme lot No 69 mesurant 28 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue du Bassin, 129 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Julia 129 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 228, retirée de la rue, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et deux en haut. Lieux d'aisance doubles en briques, citerne, etc., loués $8 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ville dans l'ilet renfermé par les rues Carondelet, Baronne, Julie et Girod, lequel lot de terre mesure 24 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage avec mansarde No 193, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher en-haut, balcon sur la façade, une cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée en pierres plates, &c. &c. Loué $27 50 par mois.

3° Un terrain d'encoignure situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dryades, Rampart, Commune et Canal, désigné comme lot A, lequel lot de terre mesure 44 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 56 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune, 65 pieds 1 pouce 2 lignes du côté de la ligne vers la rue du Rempart et courant de la rue de la Commune vers la rue du Canal et 73 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre ligne vers la rue du Canal et courant de la rue Dryades vers la rue du Rempart. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie d'entrée et salle à manger, une autre bâtisse en briques à étage faisant face à la rue de la Commune de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, &c. Cette propriété est louée $60 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1883.

4° Un autre lot de terre situé dans le même ilet, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, lequel lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Dryades 73 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Commune le séparant du lot A, 82 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage No 40, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, trois chambres à coucher à l'étage supérieur avec balcon sur la rue; une cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, lieux d'aisance bas et haut; cour carrelée, citerne, hydrant, etc. etc. Le gaz se trouve dans la maison principale. Cette propriété est louée $35 par mois.

5° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Peters ou Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Gaiennie et Erato, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Lesquels lots mesurent ensemble 71 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Peters sur 192 pieds 2 lignes de profondeur. Ensemble, un grand magasin d'entrepôt en briques Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée ou Peters.

Cette propriété est louée à bail à MM. Cochran & Mims, comme fonderie à raison de $42 50 par mois, lequel bail expire le 30 septembre 1883.

6° Un terrain vacant situé dans le même ilet, désigné par le No 15, attenant dans la profondeur aux lots Nos 2 et 3 ci-dessus décrits, mesurant 35 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 192 pieds 2 lignes de profondeur.

7° Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'ilet renfermé par les rues Peters, Commerce, Julie et St-Joseph, quels lots de terre mesurent ensemble 65 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 64 pieds 10 pouces de face à la rue Commerce, 223 pieds [illegible] pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne vers la rue St Joseph et 221 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne opposée; ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques No 190.

Cette propriété est louée à M. A. Thomson à raison de $40 par mois.

8° Un lot de terre situé dans le même District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Magasin et Tchoupitoulas, composé originairement par les Nos 11 et 21; lequel lot de terre s'étend de la rue du Canal à la rue de la Commune, et mesurant 25 pieds de face à la rue du Canal 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Commune, 131 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et 135 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Magasins.

Ensemble deux magasins, en briques, à trois étages, désignés respectivement par le No 48 rue du Canal et No 67 rue de la Commune.

Ce magasin est loué à bail à raison de $[illegible] par mois, à Robert H. Chaffe & Co, lequel bail expire le 30 sept 1883.

DEUXIEME DISTRICT.

9° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Front, Peters, Douane et Crossman, désigné par le No 1 Lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front sur 68 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à deux étages avec piliers en granite et verandah No 10 Front, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ce magasin est loué $30 par mois.

10° Un autre lot de terre situé dans le même ilet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 3, mesurant 22 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Front, sur 68 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, piliers en granite, avec verandah—No 9 Front—une autre bâtisse en briques à étage construite sur la ligne du fond, lieux d'aisance, water-works, etc.

11° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 24 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 82, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher aux étages supérieurs et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant au rez-de-chaussée cuisine et chambres à charbon, deux grandes chambres au-dessus avec lieux d'aisance à chaque étage, cour en partie carrelée en pierres plates et briques, citerne, hydrant, etc., etc.

Cette propriété est louée $40 par mois.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, et mesure 65 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 93 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue St-Louis. Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres, une cuisine en briques à étage de plusieurs pièces, une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourbon; lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc., etc. Cette propriété est louée $55 par mois.

13° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse; lequel lot de terre mesure 62 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur 67 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une grande maison basse, en briques, ayant huit chambres, dont quatre se trouvent dans les mansardes; une autre bâtisse en briques, à étage, de huit chambres, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est divisée en trois locations distinctes et est louée $33 par mois.

Le magasin de l'encoignure est vendu sujet à un bail accordé à M. Lefeul à raison de $50 par mois; lequel bail expire le 31 décembre 1883.

14° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Tremé et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, et mesure 47 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Marais; ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant six chambres, dont deux dans les mansardes, galerie fermée, avec deux petits offices sous les escaliers; une cuisine haute en bois de quatre chambres, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Cette propriété est divisée en deux locations, louée $29 par mois. Le locataire de l'encoignure paie $14 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1883.

15° Un autre lot de terre situé dans le même ilet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 47 pieds de profondeur; ensemble, une jolie résidence de famille à étage, couverte en ardoises, No 204 rue des Marais, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, trois chambres à coucher au-dessus avec balcon sur la rue, une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant une cuisine au rez-de-chaussée avec une chambre à coucher au-dessus, lieux d'aisance haut et bas, chambre à bain, citerne, hydrant, cour carrelée et logée dans la maison.

Cette propriété est louée $18 par mois.

16° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 16, dans l'ilet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, mesurant 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison haute en bois, construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, No 302, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c. &c.

Cette propriété est louée $10 par mois.

17° Cinq lots de terre contigus, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Prieur, Hôpital et Ursulines, désignés par les lettres A, B, C, D et E.

Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, et formant l'encoignure des rues Hôpital et Roman. Ensemble un hangar construit sur le terrain.

Le lot B mesure 49 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Roman, sur 90 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois No 212 couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.

Le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur.

Le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 119 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec un hangar.

Le lot E mesure 99 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 102 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

18° Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français, 128 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue de Chartres, 124 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne opposée, de là sur une seconde profondeur de 4 pieds 2 pouces 8 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle ligne du fond le dit lot mesure 44 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, No 18 rue des Français. Cette propriété rapporte $30 par mois. Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, député arpenteur, en date du 3 septembre 1880.

TERMES ET CONDITIONS.

Pour les actions, comptant sur lieux.

Pour les propriétés foncières—Les acquéreurs paieront, à leur option, le montant total de leur adjudication au comptant ou un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties intéressées, portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se soumettront aussi à toutes les clauses pénales d'usage, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets, remboursement de la police et assumeront les taxes d'Etat et de ville payables en 1883 en sus du prix de vente.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

A. G. BRICE, Master.
3 fév—3,10,17 24—3,10 mars

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaire, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon, No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 janvier 1883, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir—

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles; ensemble, une résidence en briques à étage de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenant à la maison; water-works, lieux d'aisance, etc. etc.

2° Un terrain d'encoignure situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St. Philippe. Lequel lot de terre formant encoignure aux rues Bourbon et Dumaine mesurant 49 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, 86 pieds 4 pouces de face à la rue Bourbon, 40 pieds 10 pouces 6 lignes de largeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, de là rétrécissant à angle droit, 19 pieds 4 pouces 2 lignes, de là, avec une seconde ligne de profondeur de 45 pieds 4 pouces 4 lignes et 21 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse, en bois, couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, contenant plusieurs chambres, deux bâtisses en briques, à étages, construites sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Une maison à étage située dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, [illegible] de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes [illegible].

Ensemble une maison [illegible] couverte en ardoises, construite sur le terrain, et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade; une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, etc. etc.

Le hangar servant comme magasin de fruits n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 448 compris entre les rues Colapissa, Mary, Treizième et Jackson, désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication.

[illegible] vente positive, pour satisfaire créancier hypothécaire, de plusieurs propriétés situées dans le Second et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 février 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Moralès, mesurant 32 pieds 6 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison No —, ayant sur le côté une galerie, deux chambres et un cabinet, hangar, lieux d'aisance, &c., &c.

Deux lots de terre situés dans le Second District, dans l'ilet compris entre les rues Quartier, Hôpital, Tonti et Rochéblave, désignés par les Nos 1 et 2.

Le lot No 1 mesure 26 pieds de face à la rue du Quartier, sur 125 pieds de profondeur. Ensemble une maison couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, &c. &c.

Le lot No 2 ayant les mêmes dimensions que le lot No 1. Ensemble une maison contenant plusieurs chambres, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs pour lier la vente.
13 fév—

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— Propriété améliorées, Dans le Premier et Quatrième District.

Magasin et Résidence, Rue Tchoupitoulas, Coin des rues Peters et Girod, Rues Annonciation et St-Joseph.

Coin Peters et Market Place, Coin des rues Tchoupitoulas et Félicité.

Rue Lafayette près Freret.

Et coin des rues Tchoupitoulas et Jackson.

VENTE A LONG TERMES.

Succession de Edward Burke.

No. 1516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1883, il sera vendu à l'encan dans le susdit affaire, les propriétés ci-après décrite à savoir:

Propriétés du Premier District.

1° CINQ LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT NO. 1 FORME LE COIN DES RUES Peters et South Market, et mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market de 97 pieds entre lignes parallèles.

LE LOT NO 2 TOUCHE AU LOT NO 1 ET mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES DEUX SUSDITS LOTS ONT L'USAGE d'une allée commune dans le fond, ayant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

LES AMELIORATIONS SUR LES DEUX dits lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 555 et 557 rue Peters. L'encoignure No 555 connue comme le "Market Place" est inoccupée; le No 557 est occupé par Geo Gilddes, comme grocerie et magasin de fournitures pour navires.

LES LOTS NOS 3, 4 ET 5 SE TOUCHENT et mesurent comme suit: Le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant à la susdite allée commune sur le côté plus près de la rue Peters.

LES LOTS NOS 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent chacun 24 pieds [illegible] pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS trois lots comprennent trois magasins et résidences en briques à deux étages, désignés par les Nos 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

LA PROPRIETE CI-DESSUS DECRITE SE trouve dans le même ilet que la "Eagle Brewery" de Auer, et fait face au grand dépôt de douane de MM. Bebet Frères.

2° TROIS LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, [illegible] et Nuns ou Félicité, lesquels lots sont désignés par la lettre A et par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT A A 92 PIEDS 4 POUCES DE face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne latérale inférieure et une profondeur de 140 pieds 6 pouce sur la ligne supérieure [illegible].

LES LOTS Nos 6 ET 7 SE TOUCHENT ET sont adjacents aux lots ci-dessus décrits et mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 150 pieds de profondeur.

LES DIMENSIONS DES TROIS LOTS décrits plus haut ont été données plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux bâtisses en bois à un étage, avec verandah et un hangar, [illegible] par les Nos 587 et 589 de la rue Tchoupitoulas,—le No 599—connu sous le nom de [illegible] Félicité et Tchoupitoulas—étant occupé par John Gilmore, comme café.

3° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St Joseph lesquels lots sont désignés par les Nos 8, 11 et 12 et mesurent chacun 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LE LOT 8 comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages avec base en granit et une cour, désigné par le No 192 rue Tchoupitoulas. Le site d'affaires et la résidence de feu Edward Burke.

LES AMELIORATIONS SUR LES LOTS 11 et 12 qui se touchent, comprennent sur chacun un magasin en briques à trois étages avec façade en granit; ils ont été construits avec façade sur la rue Tchoupitoulas, désignés par les Nos 184 et 186 rue Tchoupitoulas. Le No 186 est inoccupé et le No 184 est occupé par William Schindler, marchand de fers, [illegible].

4° CINQ LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Girod, Lafayette et Commerce, lesquels sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7, et mesurent, à savoir: Le lot No 3 forme le coin des rues New Levee ou Peters et Girod, et mesure 23 pieds de face à la rue Peters, 82 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Girod, [illegible] de profondeur sur la ligne de division du lot No 4, [illegible] 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 5 mesure 21 pieds [illegible] pouces de face à la rue Peters, [illegible] 77 pieds 5 pouces [illegible] de profondeur [illegible] lot No 6 et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 6 MESURE 21 PIEDS de face à la rue Peters 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 5, 74 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 7, et 21 pieds 1 pouce de largeur dans le fond et

LE LOT NO. 7 MESURE 21 PIEDS 7 pouces de face à la rue Peters, 74 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6, 72 pieds de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent, [illegible] quatre magasins en briques à trois étages, avec base en granit, désignés par les Nos 122 124 126 et 128 de la rue Peters. [illegible]

LE LOT NO. 3 TOUCHE AUX QUATRE dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Girod sur 63 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division des dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7, 61 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne latérale qui le divise du lot No 2, puis sur une première ligne du fond s'étendant [illegible] avec une autre profondeur de 24 pouces à la seconde ligne du fond, qui mesure 20 pieds 4 pouces de largeur.

LES AMELIORATIONS SUR CE LOT comprennent un magasin en briques à trois étages, avec base en granit, désigné par le No 47 rue Girod.

TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, North Market, St-Joseph et Nouvelle-Levée ou Peters, lesquels lots sont désignés par les Nos 6, 7 et 8, sur un plan de C. A. Hedin, arpenteur, [illegible] 17 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue St-Joseph, [illegible]

LES AMELIORATIONS SUR LESDITS lots comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, convenable pour magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus et désignée par les Nos 84, 86 et 88 de la rue St Joseph.

5° UN LOT DE TERRE, AVEC LES EDIFICES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Annonciation, [illegible], Constance et Poeyfarré, désigné par le No 4, et mesurant, au pied américain, 20 pieds [illegible] 6 lignes de face à la rue l'Annonciation sur 77 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR CE TERRAIN comprennent une maison en briques à deux étages, pouvant servir de résidence, désignée par le No 9 rue Annonciation, et occupée maintenant par un magasin de Variétés.

6° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, lesquels terrains sont composés d'une partie du lot No 3, de tout le lot No 4, et d'une partie du lot No 5, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 décembre 1858 et déposé au bureau de E. Bouny, notaire de cette ville. Les dits lots mesurent ensemble environ 67 pieds 11 pouces de face à la rue Lafayette, environ la même largeur dans le fond, sur environ 106 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux maisons doubles, en bois, à deux étages, recouvertes en bardeaux, désignées par les Nos 307 et 309 rue Lafayette.

7° DEUX LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Perrilliat, Freret et Ste-Marie, maintenant rue Locust, désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant comme suit:

LE LOT No 3 A 29 PIEDS 3 POUCES DE face à la rue Lafayette, 41 pieds 7 pouces de face à la rue Perrilliat, 71 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4. Le lot No 4 a 29 pieds de face à la rue Lafayette, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perrilliat, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 87 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5,—le tout, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent un cottage en bois à un étage, avec toiture en ardoises, une cuisine à un étage, avec toiture en bardeaux, connu comme le No 323 rue Lafayette, ainsi qu'un hangar à un étage s'étendant de la rue Lafayette à la rue Perrilliat.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés dans le Quatrième District

8° TROIS LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit:

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Tchoupitoulas et Jackson, et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jackson, 104 pieds 11 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT No 2 EST CONTIGU AU TERRAIN No 1 et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 1. 109 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la limite opposée, et 31 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière plan.

LE LOT No 5 TOUCHE AUX TERRAINS précédemment décrits sur la limite inférieure et mesure 30 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS terrains comprennent, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, une grande maison en bois à deux étages connue sous le nom de "The Empire House", et une maison en briques à deux étages, derrière, désignée par les Nos 733 et 735 rue Tchoupitoulas et 9 rue Jackson. La partie portant le No 733 est occupée par M. Joseph Peres qui y tient un restaurant (poste d'huitres); et la partie du coin portant le No 735 est occupée par M. Fred Rochel qui y tient le "Empire House Saloon," et dans la rue Jackson une belle résidence en bois, à deux étages, avec vestibule, galeries devant et sur les côtés, clôture en fer ouverte, connue comme le No 13 rue Jackson.

TOUTES LES PROPRIETES CI-DESSUS décrites seront vendues avec les baux actuels auxquels elles sont sujettes, les conventions, les loyers également. Des renseignements précis y relatifs seront fournis à l'époque de la vente, et maintenant aux personnes qui s'adresseront à l'encanteur, 17 rue Carondelet.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un tiers payable comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, si cela est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Ces billets devront être garantis par des hypothèques spéciales et lien du vendeur, y compris la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès; police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1883, et feront un dépôt en argent de 10 pour cent du prix de l'adjudication, au moment et sur le lieu de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs et pardevant William J. Castell, notaire, 27 rue du Camp.
30 janv—30—3, 10, 17, 24 fév—3 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Succession de feu George Heation.

Propriétés améliorées et Terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Septième Districts.

Vente à Crédit.

Isabella Brownlee vs. Elizabeth H. Samuels et Al.

No 6092.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 24 janvier 1883 et signé le 30 janvier 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS étages No 11 rue Union, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Gravier et St-Charles. Le terrain est désigné par le No 10 et mesure à peu près 23 pieds 11 lignes de face à la rue Union sur à peu près 82 pieds 6 pouces de profondeur sur chacune des lignes [illegible]

2° LA RESIDENCE EN BOIS A DEUX étages et à deux corps de logis Nos 212 et 214 rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalia, Carondelet et Baronne. [illegible] mesure à peu près 30 pieds de face à la rue Erato sur 170 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La situation excellente de cette propriété lui assure toujours de bons locataires, elle est maintenant louée raison de $60 par mois.

3° UN GRAND MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Miro et Tonti [illegible] mesurant 120 pieds de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Hôpital entre lignes parallèles, et formant le coin des dites rues Tonti et Hôpital. [illegible]

4° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet et attenant au terrain ci-dessus décrit [illegible]

5° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville [illegible]

6° LA MOITIE INDIVISE D'UN CERTAIN morceau de terre dans le Troisième District de cette ville [illegible]

7° DEUX CERTAINS MORCEAUX DE terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District [illegible] Louisa [illegible] le No 32 est loué à M. Dennis Shean jusqu'au mois d'octobre prochain. [illegible]

8° UN GRAND MORCEAU DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Jeanne et Pauline [illegible]

9° HUIT LOTS DE TERRE DANS LE Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Pauline et Jeanne, désignés par les lots Nos 10 à 17 inclusivement, le lot No. 10 formant le coin des rues Royale et Jeanne et le lot No. 17 le coin des rues Royale et Pauline, mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds [illegible]

10° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Peters, Moreau ou Chartres, France et Louisa, désignés par les Nos 3 et 6 [illegible]

Sur ces lots était autrefois établi le dépôt de viandes salées et la fabrique de conserves de John Stumpf & Co. Ils sont loués à bail jusqu'au mois d'octobre prochain. Les édifices et les améliorations n'appartiennent pas à la succession et ne sont pas compris dans la vente des lots.

11° UN CERTAIN ILET DE TERRE situé à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désigné comme le No 6 d'après un plan tiré par John Schreiber, ingénieur, le 8 mars 1836, comprenant vingt-quatre lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, et borné par les rues Thirteenth, Pritchard, Cambronne et Madison. Cet ilet de terre touche au Chemin Conduit du Carrollton Avenue et aux chemins de fer Mississippi Valley et Jackson.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes aux baux, loyers ou conventions quelconques actuellement existant, et dont les complets détails seront donnés au moment et au lieu de la vente.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, subdivisés en coupons si on l'exige, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec la stipulation de 5 pour cent pour honoraires d'avocats en cas de non paiement. Les édifices devront être assurés et les polices d'assurances transférées; les autres clauses de garantie devront être également remplies. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1883, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, No 17 Commercial Place.
14 fév—14, 24 fév, 3,10,11,17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. S. D. Porter.—No 7,486.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, VENDREDI, 2 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26me jour de janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le steamer Marcus Collins, du port de la Nouvelle-Orléans, de 48 14|100 tonnes.

2° Le remorqueur (steam-tug) "Jennie Porter", du port de la Nouvelle-Orléans 4 90|100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, notaire.
20 janv—7,14,28 fév—2 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Succession de feu John Davidson.

Grande vente, sans réserve —DE— Terrains nus, bons pour bâtir, bien situés, &c., Augmentant journellement de valeur,

Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième District,

Par terrains, ou en ilets carrés, et parties d'ilets.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet. — JEUDI, 29 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, pour le compte de la succession de feu John Davidson, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

Premier District

1° L'ilet de terre contenant 24 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Cortez et Telemachus.

2° L'ilet de terre contenant 18 lots, borné par les rues Palmyre, Gasquet, Lopez et Salcedo.

3° L'ilet de terre contenant 20 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Lopez et Salcedo.

4° L'ilet de terre contenant 18 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Gayoso et Dupré.

Deuxième District.

5° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Fort, Toulouse et St-Pierre contenant 19 lots.

6° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Fort, Orléans et Ste-Anne, contenant 21 lots.

Troisième District.

7° Six lots de terre bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Jeanne.

8° Quatre lots de terre bornés par les rues Remparts, Bourgogne, Jeanne et Barthélemy.

9° Six lots bornés par les rues Barthélemy, Jeanne, Remparts et St-Claude.

10° Onze lots dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Marais et Urquhart.

11° Vingt deux lots dans l'ilet borné par les rues Pauline, Jeanne, Marais et Urquhart.

12° Onze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart Pauline et Indépendance.

13° Six lots dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Jeanne.

14° Six lots de terre dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, Pauline et Indépendance.

15° Dix-sept lots de terre dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Arts, Urquhart, Musique et Moralès.

16° L'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Poeton et Adams.

17° L'ilet de terre borné par les rues Solidelle, Joséphine, Gordon et Monroe.

Quatrième District.

18° Vingt quatre lots de terre dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Magnolia et Locust.

19° Douze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Philippe, Première, Magnolia et Clara.

20° Dix huit lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Locust.

21° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Clara.

22° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia et Clara.

23° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième Quatrième, Magnolia et Clara.

24° Dix-huit lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième Magnolia et Locust.

25° Ce vaste ilet de terre très élevé formé par les Avenues Washington et Claiborne et les rues Sixième et Martin.

Voyez les plans lithographiés pour les dimensions.

Les propriétés ci-dessus comprennent les terrains nus dans chacun des 1er, 2nd, 3me et 4me districts, propres à l'érection de maisons pour ouvriers—et avec beaucoup de terrains bon pour jardiniers et échoppes.

Les quartiers respectifs sont nouvellement bâtis et améliorés des chemins couverts et des voies ferrées—char à cheval—les entourent en tous sens, ils sont à proximité d'églises, de maisons d'école et de marchés.

Comme placement sûr et avantageux, il n'est pas de propriétés sur le marché qui offrent des avantages égaux.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs. La portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent [illegible] 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1883 et déposeront avec l'encanteur 10 0/0 du prix de l'achat, comptant, au moment de l'adjudication. Les titres sont parfaits [illegible].

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fév—24,25—mars 3,4,10,11,17,18,24, à la vente.

Grande vente par catalogue de Meubles de salon, de maison et de chambre à coucher, Ustensiles de cuisine.

Miroirs, Stores et Corniches pour fenêtres, Couvertures pelucheuses, Tapis, Lustres pour gaz, Comptoir et Installation pour buvette, Coffre-fort, Pompe à vapeur, etc.

Le contenu de l'Hotel St-James Comprenant l'ameublement de 106 chambres.

PAR GIRARDEY & MACON Encanteurs—Bureau, No 10 rue Carondelet—LUNDI 5 mars 1883, commençant à 10 1/2 heures A. M et les jours suivants jusqu'à disposition complète du contenu, il sera vendu à l'enchère publique—

Le Contenu de l'Hôtel St James, consistant en 106 chambres, [illegible] de meubles modernes et de choix en noyer et autres bois.

Des catalogues seront prêts pour être distribués le 26 du courant.

Conditions—Comptant, avant livraison sans exception. 21 fév à la date—

Cottage en bois Sur la rue Columbus, entre les rues Roman et Prieur.

Et Terrain à bâtir Sur la rue Villeré entre les rues Kerlerec et Columbus.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet, SAMEDI 24 février 1883, à midi, il sera vendu à l'encan.

1° Le cottage en bois, No 180 1/2 rue Columbus, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Prieur, Roman et Kerlerec.

2° Le terrain à bâtir rue Villeré, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus. Voir le plan à la vente pour les dimensions.

Conditions—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un an avec billet du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an et avec toutes les clauses usuelles, ainsi que le dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, Ecq. Notaire aux frais de l'acquéreur.
17 fév—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Succession de Hermann Exterstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division D—No 7274.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 février 1883, je procèderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 4 A, borné par les rues Lafayette, Girod, Front et Delta, connu comme "Batture Property", le dit lot est désigné par le No 1, sur un plan de L. H. Pilié, en date du 21 mai 1866, et mesure 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Delta, 24 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 125 pieds 4 lignes, et une profondeur sur la ligne du lot No 2 de 125 pieds 3 lignes, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, solidement construite, lequel local maintenant occupé comme café offre une occasion rare comme placement de premier ordre, étant situé au centre de la partie commerçante de la ville et à proximité du débarcadère des bateaux et des chemins de fer.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera et paiera en outre du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis pour assurer la vente.
8 fév—8,17,24—3,10 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Rue Magasine, entre Toledano et l'Avenue Louisiana.

A l'encan à de long terme.

Succession de Mme Claire Berthin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.—No 6,509.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureaux No 45 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 janvier 1883 je procèderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp et Toledano et l'Avenue de la Louisiane, le dit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles et égales, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. La propriété devra être assurée et la police transférée.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883, un dépôt au comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
10 fév—10, 17,24—3, 10, 17 mars.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
1er fév—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de très grande valeur dans le Troisième District.

Coin des rues Craps et Bagatelle—Un magasin et résidence en briques à un étage.

Coin des rues St-Antoine et St-Jean-Baptiste—Emplacement d'affaires et bâtisses en bois.

No 120 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis.

Coin Urquhart et St-Antoine—Petite bâtisse en bois.

Nos 92, 94, 96, 98 rue Urquhart, entre Annette et St-Antoine—Quatre jolis et confortables cottages en bois.

No 114 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Deux petites bâtisses en bois, avec petit morceau de terre ou allée faisant face à la rue Girod.

No 127 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod - Bâtisse en bois à double corps de logis.

No 129 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis, retirée de la rue.

No 117 rue St-Antoine, entre Girod et St-Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à double corps de logis

No 119 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Magnifique cottage en bois, avec jardin dans le fond.

No 121 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Succession de Jean-Baptiste Souillard.

No 5536—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mars 1883 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division [illegible], en date du 8 février 1883 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A de l'ilet 621 sur un plan de Arthur de Armas député voyer, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine, St-Jean Baptiste, Bagatelle et Girod, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en ardoises, avec 2 chambres 2 cabinets et galeries, cuisine couverte en ardoises avec une chambre, une autre bâtisse à l'arrière plan 2 citernes, cour briquetée, puits, lieux d'aisance, etc. Le terrain de derrière est planté de légumes et il y a un jardin devant. La propriété porte le numéro municipal 119 rue St Antoine.

2° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 621 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Bagatelle et St Jean-Baptiste, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, couverte en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et galerie de chaque côté, cuisine [illegible] citerne, lieux d'aisance, [illegible] devant et de derrière.

Cette propriété porte le numéro municipal 117 rue St Antoine.

3° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 621 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, St Jean-Baptiste, Bagatelle et Girod et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à distance de la rue, ayant deux chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 121 rue St Antoine.

4° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507, désigné par la lettre E sur un plan d'Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces, 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une petite maison cottage couverte en ardoises, lieux d'aisance, citerne, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue St Antoine.

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre D sur un plan de Arthur de Armas député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, Urquhart, Annette et Girod et mesurant 19 pieds 4 pouces 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 98 rue Urquhart.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 507 désigné par la lettre C sur un plan d'Arthur de Armas député voyer de ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, Annette, Girod St Antoine et mesurant 18 pieds 4 pouces 6 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 96 rue Urquhart.

7° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds de façade rue Urquhart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue Urquhart.

8° UN TERRAIN AVEC LES BATISSES et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 507, désigné par la lettre A sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues Urquhart St Antoine, Annette et Girod, et mesurant 19 pieds 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une jolie maison cottage, couverte en ardoises ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 92 rue Urquhart.

9° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622 désigné par les lettres A et B sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine, 132 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue St-Jean Baptiste et se rapprochant de la rue Annette, puis 64 pieds sur une ligne parallèle à la rue Annette, se rapprochant de la rue Girod, de là 4 pieds rue Girod, et 32 pieds sur une ligne parallèle à la rue St Antoine, s'étendant vers la rue St-Jean Baptiste, [illegible] 128 pieds sur une ligne parallèle à la rue Girod et s'étendant à la rue St-Antoine.

Les améliorations comprennent une maison double en bois, un côté faisant face à la rue, l'autre à la cour. La propriété porte le numéro municipal 114 rue St Antoine.

10° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet No 268 désigné par les numéros 1 et 2 sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps, terrain borné par les rues Craps aujourd'hui Bourgogne St Antoine, Amour, aujourd'hui Remparts et Bagatelle, et mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur de 42 pieds 5 pouces, 4 lignes du côté de la rue Amour ou Remparts, puis sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 3 pieds 3 pouces et 6 lignes, delà 40 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur; 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces, à l'arrière plan, (ensemble avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Bagatelle et attenant à la dite propriété).

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en briques à un étage, ayant 5 chambres, couverte en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, toiture en ardoises, hydrant, citerne, lieux d'aisance, bon abreuvoir tout autour de la bâtisse. La maison du coin est actuellement occupée et fait, depuis quelque temps comme épicerie de détail.

11° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622, désigné par la lettre A, sur un plan d'Arthur de Armas, député-voyer de ville en date du 9 janvier 1883, formant l'encoignure des rues St Antoine et St Jean Baptiste, borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Annette et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine couverte en ardoises ayant 2 chambres, abreuvoir faisant face sur les deux rues St Antoine et St. Jean Baptiste, 2 cuves, lieux d'aisance, etc. Cette propriété fait une bonne location pour affaire

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 622 désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur De Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette, St Antoine, Girod et St. Jean Baptiste, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, ayant 2 chambres et 1 cabinet sur chaque côté; cuisine en bois ayant 2 chambres sur chaque côté, 2 cuves, lieux d'aisance, etc., le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 130 de la rue St Antoine.

13° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 621 désigné par la lettre A sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Girod et St-Jean-Baptiste, mesurant 29 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 2 chambres sur chaque côté, deux cuves, puits etc. le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 129 de la rue St Antoine.

14° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 621, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine St-Jean Baptiste, Girod et Bagatelle, mesurant 34 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une résidence double, en bois, ayant deux chambres et un cabinet et galerie de chaque côté. Une cuisine en bois à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cuves, lieux d'aisance, puits, etc., cour de façade et au fond. Cette propriété porte le numéro municipal 127 de la rue St Antoine

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste du prix à un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, divisés en coupons au gré des susdits légataires, portant intérêt de 8 pour cent du jour de l'adjudication, et garantis par le privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les dites propriétés devront être assurées par les acquéreurs et les polices transférées [illegible] devront assumer le paiement [illegible] 1883 en sus du prix d'adjudication et les actes de vente et d'hypothèque devront être passés, aux frais des acquéreurs pardevant P. A. Conand, et contenir toutes les stipulations et les clauses ou obligations de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, qui devront être payés sur le montant ou les montants des billets ou coupons dans le cas de procédure judiciaire pour recouvrer le montant des dites obligations. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
10 fév—10 17 24—3 10 17 mars

BONNE OCCASION —POUR— LES CAPITALISTES

Qui voudraient opérer un placement sûr et avantageux.

Vente des bâtisses en briques à deux étages, écuries, etc,

Nos. 270, 272, 274

Rue Royale,
Entre Ursulines et Hôpital.

Occupées en partie par la Crescent City Seltz and Mineral Water Manufactory.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 3 mars 1883 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Ursulines, Hôpital et Chartres, désigné par les lettres A et E et mesurant 74 pieds 4 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur, entre lignes parallèles de 130 pieds 10 pouces. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages [illegible] désignées par les Nos 270 et 274 rue Royale. [illegible]

[illegible] Ces propriétés sont louées au prix de $83 par mois et pourraient parfaitement rapporter $125 par mois [illegible].

L'attention toute spéciale des capitalistes est appelée sur cette vente de ces propriétés [illegible].

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance transférée [illegible]. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1883 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur. [illegible] 15 mars 1883.
24 fév—à la vente

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Nos 202, 204 et 206 rue Baronne, entre Girod et Julia.

Succession de Justin M. Moss—No 5849 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 février 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julie, Philippa maintenant Dryades et Girod désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 15 mai 1846 et déposé à l'étude de L. T. Caire [illegible] notaire en cette ville, les dits lots de terre se touchant et mesurant ensemble [illegible] à savoir: Le lot No 2 mesure [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 3 mesure [illegible] pieds de profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, puis il se rétrécit de 8 pieds, et a une autre profondeur de 32 pieds et [illegible] 100 pieds de profondeur de l'autre côté et 20 pieds de largeur dans le fond; et le dit lot No 4 mesure 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par feu Justin M Moss par achat de Jacob Deshon conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le premier jour de juin 1858.

Les améliorations comprennent les bâtisses portant les numéros municipaux 202, 204 et 206 rue Baronne; le No 202 se compose de deux magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis, de 3 chambres dans la mansarde, le No 204 se compose de 2 magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis de 3 chambres chacun dans la mansarde; le No 206 se compose de 3 magasins de 3 chambres chacun, et 3 corps de logis de 3 chambres chacun.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 fév—17 24—mars 3,10,17,24

Propriétés améliorées, de très grande valeur dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Baxax.

No 5394—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret, de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, [illegible] d'après un plan de J[illegible] dans les registres de F. [illegible] en cette ville, lequel lot [illegible] 30 pieds de face à la rue [illegible] près 93 pieds plus ou m[oins] [illegible] ensemble avec les bâtisses [illegible] trouvent.

2° La moitié indivise [illegible] situé dans le Second District [illegible] l'ilet borné par les rues [illegible] ves et Johnson, ledit [illegible] pouces et 7 lignes de f[ace] [illegible] pieds 10 pouces et 5 l[ignes] [illegible] de M. Laurent Bo[illegible] [illegible] la rue Ste-Anne [illegible] autre ligne de profondeur s'étendant [illegible] de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond, le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30 juin 1854 et supposé être une copie dudit lot par Christoval Morel à Mme A. Lange ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du copropriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu toute la propriété sera vendue par suite aux mêmes termes et conditions.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs dudit billet et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie dudit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 Fév.—4, 10, 17, 24—mars 3, 10.